AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0953
FR0011800218-FS0396

11 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext)

Par courriers reçus le 11 mai 2017, la société anonyme Isatis Capital (23 rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mai 2017, le seuil de 10% du capital de la société AWOX et détenir, pour le compte desdits fonds, 354 612 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 9,87% du capital et 8,36% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AWOX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 591 767 actions représentant 4 244 249 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.